

DELIBERATION N° 227-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

Absents excusés représentés : BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de délégués votants : 57

**OBJET : FONDS VERT INGENIERIE POUR LE MAINTIEN DE L'INGENIERIE INTERNE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE :
AUTORISATION DE RECHERCHE DE SUBVENTIONS**

Rappel du contexte :

Une démarche d'élaboration du projet de territoire a été engagée pour saisir les enjeux en présence et ne plus subir ou simplement réagir. L'objectif de cette démarche était d'établir une feuille de route pour les dix prochaines années. La démarche « projet de territoire » a permis collectivement d'appréhender les nouveaux enjeux auxquels fait face le territoire et de fixer les orientations stratégiques majeures au-delà de la simple durée d'un mandat :

- Par délibération du 11 décembre 2023, l'assemblée a pris acte des orientations du projet de territoire, afin de disposer d'une vision collective partagée du territoire et de ses enjeux ;

- Le 7 juin 2024, des ateliers ont permis aux élus de mettre en perspective les politiques et actions à conforter ou à créer en réponse à ces enjeux et orientations. La mise en place d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été identifiée comme un document cadre intercommunal permettant de contribuer à la prise en compte des enjeux de la transition écologique ;
- Le 21 janvier 2025, le Conseil communautaire a délibéré pour engager son Plan Climat Air Énergie Territorial. La Communauté de communes a pu bénéficier d'une expertise extérieure pour être accompagnée dans l'élaboration technique du plan (Appel à Manifestation d'Intérêt sur les démarches de planification climat-énergie pour les syndicats départementaux d'énergie et EPCI lancé par la FNCCR et Efficacity). Cette démarche d'élaboration devrait se poursuivre jusqu'au premier semestre 2027.

Objectif de la demande de subvention :

Le projet de territoire, comme le travail en cours sur le Plan Climat, met en relief des enjeux qui ne sont pas encore suffisamment pris en compte par les politiques locales : la mobilité, l'habitat, les énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la préservation des espaces naturels et agricoles (stocks de carbone). Ces enjeux sont essentiels pour répondre aux besoins actuels des Matheysins mais aussi pour anticiper l'avenir.

Pour initier ces actions sur la période 2022-2026, la CCM a pu s'appuyer sur un renfort en ingénierie interne dans le cadre du Plan Avenir Montagne Ingénierie avec un poste de chef de projet cofinancé par l'ANCT. Ce dispositif prendra fin en juin 2027.

Ce poste, dédié au départ à la transition et à l'adaptation de l'activité touristique, a progressivement été orienté vers des actions plus transversales de transition écologique (lancement du Plan Climat).

Afin de poursuivre et développer les actions engagées, la Communauté de communes doit pouvoir pérenniser et structurer son service « transition écologique ».

Le volet ingénierie du Fonds Vert permet le cofinancement de postes d'animateurs ou de chefs de projet contractuels.

L'objectif du Fonds Vert est d'aider les collectivités à :

- Elaborer ou finaliser leur stratégie, déclinée en plan d'action en matière de transition écologique, qu'il s'agisse de l'élaboration ou de la mise en œuvre de leur PCAET ou de l'éventuelle mise à jour de leur CRTE à l'aune des objectifs et leviers d'action territoriaux de la planification écologique définis dans le cadre des « conférences des parties » (COP) régionales ;
- Suivre la mise en œuvre de leur plan d'action ;
- Faire émerger des projets à forte ambition environnementale.

La Communauté de Communes de la Matheysine souhaite solliciter une subvention au titre du Fonds Vert – Ingénierie afin de :

- Financer le temps d'agent interne consacré, notamment, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Plan Climat (PCAET),
- Garantir une animation continue et efficace du projet,
- Accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la transition écologique (développement des ENR, mobilité durable, rénovation énergétique, puits de carbone...),
- Poursuivre le travail d'adaptation de l'activité touristique au changement climatique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives aux Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux,

Vu le dispositif « Fonds Vert » mis en place par l'État pour accompagner les collectivités dans leurs projets de transition écologique,

Vu la délibération du 11 décembre 2023 relative aux orientations du projet de territoire,

Vu la délibération du 21 janvier 2025 engageant l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET),

Considérant la nécessité de pérenniser l'ingénierie interne afin d'assurer la coordination et le suivi des actions de transition écologique,

Considérant que le Fonds Vert – Ingénierie permet le cofinancement de postes d'agents internes dédiés à la transition écologique,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **AUTORISE** le lancement des démarches de recherche de subventions pour financer l'ingénierie interne nécessaire à la mise en œuvre d'actions de transition écologique ;
- ➔ **MANDATE** Madame la Présidente pour solliciter toute subvention, notamment auprès du Fonds Vert – Ingénierie, et signer tous les documents nécessaires à ces démarches ;
- ➔ **CHARGE** Madame la Présidente de rendre compte au Conseil communautaire des suites données à cette recherche de financements.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

La Présidente,

Coraline SAURAT

